

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin et Jean-Marc Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Richard Ruest.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 19 septembre 2011 ouverte.

#### RÉSOLUTION 2011-09-260

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par l'ajout des points 13.1 et 13.2 et ci-après reproduit :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2011

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2011
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour d'un membre du conseil municipal
  - 6.2 Confirmation de la permanence d'emploi de madame Danièle Potvin – Secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire

6.3 Autorisation de formation – Monsieur Daniel Parenteau, directeur du Service des travaux publics et Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe – Gestion des contrats municipaux – Le 26 octobre 2011 à Montréal

6.4 Reddition de compte de l'organisme Ott Café Jeunesse à la Ville d'Otterburn Park eu égard à l'aide financière versée par elle

6.5 Aménagement d'une salle de formation à la caserne François-Leclerc – Adjudication du contrat à Sonorisation Ranger au montant de 3 422,14 \$, taxes incluses

6.6 Achat d'équipements informatiques de la firme informatique Jepca inc. au prix de 8 060,19 \$, taxes incluses

6.7 Autorisation de formation – Messieurs Daniel Parenteau, directeur du Service des travaux publics, John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie, Daniel Desnoyers, directeur général et madame Jenifer Brault, responsable des communications – Mesures d'urgence

6.8 Octroi d'un contrat à Innovision + inc. – Confection et réalisation de la liste électorale – Coût de 6 366,18 \$, plus les taxes applicables

6.9 Octroi d'une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection – Me Julie Waite

6.10 Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe à la présidente d'élection – Madame Rachel Comeau

6.11 Élection municipale – Automne 2011 – Fixation de la rémunération du personnel électoral

6.12 Embauche temporaire de monsieur Félix Laporte au poste de trésorier intérimaire – Durée déterminée d'un an à compter du 19 septembre 2011 – Autorisation de signature

6.13 Autorisation de formation – Monsieur Félix Laporte, trésorier intérimaire et mesdames Diane Cloutier et Gisèle Tremblay, préposées à la comptabilité – Séminaire de PGMegaGest – Le 18 octobre 2011 à Saint-Hyacinthe

6.14 Lancement des activités 2011-2012 de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Participation de monsieur le maire suppléant – Coût de 80 \$, plus les taxes applicables

6.15 Adoption de la politique des communications de la Ville d'Otterburn Park

6.16 Reconduction du contrat de travail de monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du service de l'urbanisme à compter du 19 septembre 2011

6.17 Délégation de représentation à monsieur le maire suppléant, Richard Ruest – Séance ordinaire du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu du 22 septembre 2011

## 7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 août au 15 septembre 2011

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-09-01

7.3 Acceptation du dépôt du rapport financier 2010 et du rapport du vérificateur

7.4 Services en évaluation foncière municipale – Prolongation du contrat  
Firme d'évaluation Évimbec ltée

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de dérogation mineure – 619, chemin Ozias-Leduc

8.2 Demande de dérogation mineure – 619, chemin Ozias-Leduc

8.3 Demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne autonome, de  
deux enseignes appliquées et d'une plaque d'aluminium – 619, chemin  
Ozias-Leduc

8.4 Demande de dérogation mineure – 248, rue du Prince-Edward

8.5 Demande de dérogation mineure – 368, rue Rose

8.6 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 368,  
rue Rose

8.7 Demande de PIIA pour autoriser un nouveau revêtement de toiture  
sur le bâtiment principal – 204, rue Connaught

9. Travaux publics

9.1 Octroi d'un mandat à Conception Paysage – Conception et  
surveillance de chantier – Aménagement du parc du Verger-Tétreault

10. Famille, culture et loisir

10.1 Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – Activité de  
financement le 20 novembre 2011 – 40<sup>e</sup> anniversaire

10.2 Demande de soutien financier – Madame Marianne Lévesque-  
Brisette – Octroi d'une somme de 100 \$

10.3 Remerciements de la Ville d'Otterburn Park à l'endroit des bénévoles  
œuvrant auprès des jeunes adolescents de la Ville

11. Environnement

11.1 Mandat à madame Clarisse Viens, conseillère municipale – Parc de la  
Pointe-Valaine – Retrait de la pointe située dans la rivière Richelieu à  
Otterburn Park

12. Sécurité aux citoyens

12.1 Dénonciation – Entente intermunicipale d'entraide en matière de  
sécurité incendie

12.2 Opération Nez rouge 2011 – Achat d'une commandite au montant de  
350 \$

12.3 Autorisation de fermeture de la rue Connaught – Portes ouvertes le 15  
octobre 2011 – Caserne François-Leclerc

13. Affaires nouvelles

13.1 Remerciements de la Ville d'Otterburn Park à l'endroit de monsieur  
Michel Martin

13.2 Modifications aux conditions de travail de monsieur John Thompson,  
directeur du service de sécurité incendie de la ville

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire suppléant, Richard Ruest :

Mention d'étude commune soit, la Ville d'Otterburn Park et la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans les semaines à venir concernant le bassin de rétention.

Monsieur le conseiller, Gérard Boutin :

Souhaite faire le point sur le remplacement du maire suppléant.

Madame la conseillère Joëlle Réhel :

Interventions sur le remplacement du maire suppléant et intervention en regard des textes parus dans le journal local.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

Interventions sur le remplacement du maire suppléant. Il s'agissait d'un questionnement légitime mais impasse entre les membres du conseil. Il y a eu de l'argumentation à huis clos et les membres continuent à fonctionner et à travailler.

Madame la conseillère Clarisse Viens :

Interventions sur le remplacement du maire suppléant.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

Surpris d'entendre les commentaires. Les discussions au conseil sont dans l'ordre des choses.

Monsieur le conseiller, Gérard Boutin :

Interventions sur le remplacement du maire suppléant. Nous avons agité en toute transparence au caucus. Nous avons attendu le retour d'une conseillère absente. Nous aurions pu gagner à la majorité. Nous avons préféré respecter la démocratie.

Intervention de monsieur Claude Couture :

Aucun rappel à l'ordre. Il lui est demandé d'attendre la période de questions.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

#### **RÉSOLUTION 2011-09-261**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 15 AOÛT 2011**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2011, tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION 2011-09-262**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011, tel que rédigé.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MISE À JOUR D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller du district numéro 3, Les Bosquets, monsieur Jean-Marc Fortin, dépose à la présente séance, sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour pour la prochaine année et le conseil en prend acte.

**RÉSOLUTION** **CONFIRMATION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI DE MADAME DANIELÈ POTVIN –**  
**2011-09-263** **SECRÉTAIRE DU GREFFE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU CABINET DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du 18 avril 2011, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2011-04-097, le conseil municipal a procédé à l'embauche de madame Danièle Potvin à titre de secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et de la directrice des Affaires juridiques et du greffe formulée dans leur fiche de présentation en date du 18 août 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal confirme la permanence d'emploi de madame Danièle Potvin au poste de secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire;

**QUE** la date de son entrée en fonction à titre d'employé permanent soit fixée au 25 août 2011;

**QUE** les conditions relatives à ce poste soient appliquées telles que définies dans la convention collective en vigueur des employés cols blancs;

**RÉSOLUTION** **AUTORISATION DE FORMATION – MONSIEUR DANIEL PARENTEAU, DIRECTEUR DU**  
**2011-09-264** **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ME JULIE WAITE, DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE – GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX – LE 26 OCTOBRE 2011 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** qu'une formation est offerte par la société CCH et traitant de la gestion des contrats municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des fonctionnaires municipaux de maintenir à jour leur connaissance en adjudication des contrats, tout en participant à des formations pour connaître les modifications légales et réglementaires dans le cadre de leurs fonctions au sein de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général, du directeur de Service des travaux publics et de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans leur fiche de présentation en date du 18 août 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Daniel Parenteau et Me Julie Waite à suivre ladite formation le 26 octobre 2011 à Montréal;

**QUE** tous les frais inhérents à leur participation à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement des frais d'inscription au coût de 1 161 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-454.

**RÉSOLUTION  
2011-09-265**

**REDDITION DE COMPTE DE L'ORGANISME OTT CAFÉ JEUNESSE À LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK EU ÉGARD À L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR ELLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a versé une aide financière significative à l'organisme Ott Café Jeunesse pour permettre à ce dernier d'opérer un service d'accueil et un lieu de rassemblement pour effectuer diverses activités pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans de la région;

**CONSIDÉRANT** que d'un commun accord, la Ville et l'organisme ont mis fin à leur partenariat le 29 août 2011;

**CONSIDÉRANT** que la Ville demande maintenant au Ott Café Jeunesse, de lui rendre compte de son administration en lui remettant une copie, de son rapport de gestion accompagné des derniers états financiers de l'organisme de l'année 2011 lorsque ces états seront disponibles;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal demande à l'organisme Ott Café Jeunesse de lui rendre compte de son administration conformément à la présente résolution et de remettre également à la Ville d'Otterburn Park, tout montant résiduel au 1<sup>er</sup> septembre 2011 résultant de toute aide financière reçue de la Ville.

**RÉSOLUTION  
2011-09-266**

**AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE FORMATION À LA CASERNE FRANÇOIS-LECLERC  
– ADJUDICATION DU CONTRAT À SONORISATION RANGER AU MONTANT DE  
3 422,14 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de se doter, à la caserne François-Leclerc, d'une salle de formation pour les besoins de tous les services de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que cette salle doit être équipée d'un système de sonorisation complet;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par l'entreprise Sonorisation Ranger le 4 avril 2011 au montant de 3 422,14 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville formulée dans sa fiche de présentation en date du 27 avril 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat d'installation d'un système de sonorisation à l'entreprise Sonorisation Ranger, pour un prix de 3 422,14 \$, taxes incluses et selon la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2011-09-267**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA FIRME INFORMATIQUE JEPKA INC.  
AU PRIX DE 8 060,19 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** que des difficultés de fonctionnement informatique ont été décelés au cours de l'été 2011;

**CONSIDÉRANT** que pour résoudre ces difficultés, l'achat et l'installation d'équipements informatiques est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 août 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète des équipements informatique au coût de 8 060,19 \$, taxes incluses, de la firme informatique Jepca inc., le tout tel que décrit dans les soumissions de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 03-130-00-414.

**RÉSOLUTION  
2011-09-268**

**AUTORISATION DE FORMATION – MESSIEURS DANIEL PARENTEAU, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, JOHN THOMPSON, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, DANIEL DESNOYERS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MADAME JENIFER BRAULT, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS – MESURES D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT** que des formations en sécurité civile sont offertes par la Croix-Rouge canadienne Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que des employés de la Ville appelés à intervenir lors de mesures d'urgence, maintiennent à jour leur connaissance en matière d'intervention lors d'un sinistre;

**CONSIDÉRANT** que les formations à suivre par ces employés de la Ville sont les suivantes :

Monsieur Daniel Parenteau :	Introduction à la sécurité civile,
Monsieur John Thompson :	Évacuation et confinement,
Monsieur Daniel Desnoyers :	Production d'un plan de sécurité civile,
Madame Jenifer Brault :	Communication en situation d'urgence.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal autorise messieurs Daniel Parenteau, John Thompson, Daniel Desnoyers et madame Jenifer Brault à suivre leur formation respective telle que mentionnée précédemment;

**QUE** tous les frais inhérents à leur participation respective à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces formations au coût total de 1 100 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-454.

**RÉSOLUTION  
2011-09-269**

**OCTROI D'UN CONTRAT À INNOVISION + INC. – CONFECTION ET RÉALISATION DE LA LISTE ÉLECTORALE – COÛT DE 6 366,18 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la compagnie Innovision + inc. pour confectionner et réviser la liste électorale lors de la période électorale de l'élection partielle de l'automne 2011;

**CONSIDÉRANT** que cette compagnie assumera le traitement des données, effectuera la division territoriale de la Ville, révisera la liste électorale et fera toute autre activité prévue dans son offre de services pour laquelle elle est mandatée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> septembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accorde le contrat à Innovision + inc. au coût de 6 366,18 \$, plus les taxes applicables, plus les frais de poste et les frais afférents;

**QUE** la Ville autorise le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à cette fin;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire des élections 02-140-00-496.

**RÉSOLUTION  
2011-09-270**

**OCTROI D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER EN FAVEUR DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – ME JULIE WAITE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 203 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection peut, au nom de la municipalité, conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire pour le scrutin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans leur fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> septembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, le conseil municipal doit déléguer ce pouvoir à la présidente d'élection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accorde une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection pendant la présente période électorale.

**RÉSOLUTION  
2011-09-271**

**NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE L'ADJOINTE À LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – MADAME RACHEL COMEAU**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 72 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire d'élection assiste la présidente d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que la présidente lui délègue;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire remplace la présidente en cas d'empêchement de celle-ci ou de vacance de son poste, tant que dure cet empêchement ou cette vacance;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection peut également nommer tout adjoint qu'elle juge nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que l'adjoint exerce les fonctions que la présidente lui délègue telles que déterminées à l'annexe intitulée « Fonctions déléguées » et faisant partie intégrante de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection recommande la nomination de madame Rachel Comeau, à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection, telle que stipulée à la fiche de présentation rédigée à cet effet et datée du 7 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal nomme madame Rachel Comeau à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection lors de l'élection partielle du 11 décembre 2011;

**QUE** les fonds nécessaires soient puisés à même le budget des élections 02-140-00-496.

**RÉSOLUTION  
2011-09-272**

**ÉLECTION MUNICIPALE AUTOMNE 2011 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU  
PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit établir la rémunération pour le personnel électoral;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 septembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant :

Présidente d'élection	4 500 \$
Secrétaire d'élection et adjointe à la présidente d'élection	4 000 \$
Trésorier ou trésorier intérimaire	1 000 \$
<b>Commission de révision</b>	
Président de la commission	17\$/h
Vice-président de la commission	16\$/h
Secrétaire de la commission	15\$/h
<b>Vote par anticipation</b>	
Responsable de salle (Primo)	20\$/h
Président de la table de vérification	15\$/h
Autres membres de la table de vérification	14\$/h
Scrutateur	15\$/h
Secrétaire	14\$/h
Substitut sur appel	45 \$
<b>Jour du Scrutin</b>	
Responsable de salle (Primo)	20\$/h
Préposé à l'information adjoint primo adjoint	15\$/h
Président de la table de vérification	15\$/h
Autres membres de la table de vérification	14\$/h
Scrutateur	15\$/h
Secrétaire	14\$/h
Substitut sur appel	45 \$
Autres employés	12\$/h
<b>Formation</b>	35 \$

**QUE** les fonds nécessaires soient puisés à même le budget des élections 02-140-00-496.

**RÉSOLUTION  
2011-09-273**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR FÉLIX LAPORTE AU POSTE DE TRÉSORIER  
INTÉRIMAIRE – DURÉE DÉTERMINÉE D'UN AN À COMPTER DU 19 SEPTEMBRE 2011  
– AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'absence temporaire de la directrice du Service de la trésorerie de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste de trésorier intérimaire de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection exprimée dans la fiche de présentation datée du 6 septembre 2011 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville embauche temporairement monsieur Félix Laporte à titre de trésorier intérimaire au Service de la trésorerie de la Ville à compter du 19 septembre 2011 et jusqu'au 14 septembre 2012, pour un salaire annuel de soixante-quatre mille dollars (64 000 \$) et selon la politique de la Ville d'Otterburn Park régissant les conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

**QUE** le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence de cette dernière, le greffier adjoint, soient autorisés à signer un contrat de travail avec Monsieur Laporte.

**RÉSOLUTION  
2011-09-274**

**AUTORISATION DE FORMATION – MONSIEUR FÉLIX LAPORTE, TRÉSORIER INTÉRIMAIRE ET MESDAMES DIANE CLOUTIER ET GISÈLE TREMBLAY, PRÉPOSÉES À LA COMPTABILITÉ – SÉMINAIRE DE PGMEGAGEST – LE 18 OCTOBRE 2011 À SAINT-HYACINTHE**

**CONSIDÉRANT** qu'une formation est offerte par la firme PGMegaGest et traitant de la fiscalité municipale;

**CONSIDÉRANT** la nécessité des employés municipaux de maintenir à jour leur connaissance en matières de taxation municipale et en réclamation de taxes;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Félix Laporte et mesdames Diane Cloutier et Gisèle Tremblay à suivre ladite formation le 18 octobre 2011 à Saint-Hyacinthe;

**QUE** tous les frais inhérents à leur participation à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette formation au coût de 775 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-454.

**RÉSOLUTION  
2011-09-275**

**LANCEMENT DES ACTIVITÉS 2011-2012 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT – COÛT DE 80 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** que la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée du-Richelieu invite ses membres au lancement de ses activités 2011-2012, le 16 septembre 2011 à Mont Saint-Hilaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** monsieur le maire suppléant Richard Ruest, soit autorisé à participer au lancement des activités 2011-2012 de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu au coût de 80 \$, plus les taxes applicables et que les dépenses encourues à cet effet lui soit remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2011-09-276**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DES COMMUNICATIONS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'adopter une politique des communications afin de disposer d'un outil corporatif déterminant les procédures et les pratiques de communications interne et externe de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que le texte de cette politique est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'adopter la politique des communications de la Ville d'Otterburn Park pour assurer la gestion efficace et la bonne coordination des communications au sein de la Ville, le tout telle que rédigée le 19 septembre 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-09-277**

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR YVES LANDRY À TITRE D'ASSISTANT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME À COMPTER DU 19 SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a l'obligation de procéder à la refonte des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'adoption du nouveau plan et des règlements d'urbanisme a débuté au début de l'année 2010 et n'est pas complété;

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville recommande, dans sa fiche de présentation datée du 13 septembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal, de reconduire le contrat de travail de monsieur Landry, urbaniste, à titre d'assistant au Service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail de monsieur Landry sera temporaire et à durée déterminée du 19 septembre au 31 décembre 2011 et que ce dernier effectuera un maximum de 360 heures de travail à un taux horaire de 50 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**DE** reconduire le contrat de travail de monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du Service de l'urbanisme à compter du 19 septembre 2011 et aux conditions énumérées précédemment et;

**D'AUTORISER** le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence de cette dernière, le greffier adjoint à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire de cet employé soient puisés à même le transfert du poste budgétaire municipal du surplus non affecté 03-410-00-000 vers le poste budgétaire municipal 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION  
2011-09-278**

**DÉLÉGATION DE REPRÉSENTATION À MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT, RICHARD RUEST – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU DU 22 SEPTEMBRE 2011**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal délègue, à titre de représentant de la Ville d'Otterburn Park, monsieur le maire suppléant, Richard Ruest lors de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le 22 septembre 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-09-279**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 août au 15 septembre 2011 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 15 septembre 2011 116 576,50 \$

**Fonds d'administration**

Liste au 15 septembre 2011 625 133,37 \$

Chèques n<sup>os</sup> 7489 à 7512 et 7514 29 354,44 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 338 193,08 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 1 109 257,39 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-09-01**

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-09-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2011-09-280**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2010 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné par la greffière le 7 septembre 2011, conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Daniel Desnoyers, trésorier adjoint, dépose à la présente séance du conseil le rapport financier pour l'exercice 2010 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Benoît Dubord, c.a., sur les états financiers 2010, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal en prend acte.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'accepter** le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2010 ainsi que le rapport du vérificateur sur les états financiers 2010.

**RÉSOLUTION  
2011-09-281**

**SERVICES EN ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE – PROLONGATION DU CONTRAT – FIRME D'ÉVALUATION ÉVIMBEC LTÉE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour les services en évaluation viendra à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres pour des services professionnels en évaluation a été lancé conformément à la loi et que la soumission reçue est présentement à l'étude;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et trésorier adjoint;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme Évimbec Ltée, le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2011, selon des honoraires mensuels de 1 850 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement des honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-150-00-417.

*NOTE DE SÉANCE :*  
*AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.*

**RÉSOLUTION  
2011-09-282**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 619, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser deux enseignes appliquées, alors qu'une seule est permise par local commercial dont la façade extérieure donne sur une rue, selon le règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan, réalisé par Enseignes Pattison, en date du 7 juillet 2011, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de l'Ordre des pharmaciens du Québec exige la pose de leur symbole graphique ;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-55-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

*NOTE DE SÉANCE :*  
*AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.*

**RÉSOLUTION  
2011-09-283**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 619, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser, une enseigne de 5,88 m<sup>2</sup>, alors que la superficie maximale est de 2 m<sup>2</sup>, selon le règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan, réalisé par Enseignes Pattison, en date du 7 juillet 2011, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** l'envergure de la façade du commerce;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-56-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-09-284**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AUTONOME, DE DEUX ENSEIGNES APPLIQUÉES ET D'UNE PLAQUE D'ALUMINIUM – 619, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'installation d'une enseigne autonome, de deux enseignes appliquées et d'une plaque d'aluminium;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne autonome, d'une superficie de 1,11 m<sup>2</sup>, sera installée sur un pylône collectif existant;

**CONSIDÉRANT** que la première enseigne appliquée d'une superficie de 5,88 m<sup>2</sup> aura un éclairage par réflexion;

**CONSIDÉRANT** que la seconde enseigne appliquée, avec le logo de la pharmacie, d'une superficie de 1,55 m<sup>2</sup>, aura un éclairage par réflexion;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes seront constituées de mousse d'uréthane avec un fini bois;

**CONSIDÉRANT** que la plaque d'aluminium peinte en vert proposée est considérée comme un nouveau revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation d'un maximum de trois matériaux comme revêtement extérieur est souhaitable;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-61-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA portant sur les enseignes telle que présentée;

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA portant sur l'installation d'un nouveau revêtement extérieur conditionnellement à ce qu'il soit en fibrociment.

**NOTE DE SÉANCE :**

*AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.*

**RÉSOLUTION  
2011-09-285**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR – 248, RUE DU PRINCE-EDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge latérale gauche de 4,40 mètres, alors que la norme est de 4,72 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 juillet 2011, sous le numéro 35341 de ses minutes, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à régulariser une situation existante;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-57-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**NOTE DE SÉANCE :**

*AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.*

**RÉSOLUTION  
2011-09-286**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 368, RUE ROSE**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser un empiètement de l'aire de stationnement hors-rue de 3,33 mètres en front du mur avant d'une résidence unilogement, alors que la norme est de 2 mètres maximum, selon le règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'aménagement paysager, réalisé par madame Patricia Dufresne de la firme Havre de paysage, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que la demande permet de conserver un arbre mature;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-58-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-09-287**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 368, RUE ROSE**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal en cour avant pour l'aménagement d'un vestibule;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera en bois;

**CONSIDÉRANT** que certaines briques existantes, si elles sont réutilisables, pourront être récupérées et installées sur l'agrandissement;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement en aluminium présent sur le mur arrière de la résidence sera remplacé par du bois;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement s'intègre avec la partie existante;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-59-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-09-288**

**DEMANDE DE PIIA POUR AUTORISER UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE TOITURE SUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL – 204, RUE CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser un revêtement de toiture en tôle architecturale au lieu du bardeau d'asphalte prévu initialement à la demande numéro 2011-53-R, telle qu'adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2011 par le biais de la résolution portant le numéro 2011-08-248;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement de toiture métallique respecte l'aspect champêtre du Vieux-Otterburn;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-60-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-09-289**

**OCTROI D'UN MANDAT À CONCEPTION PAYSAGE – CONCEPTION ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – AMÉNAGEMENT DU PARC DU VERGER-TÉTREULT**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour obtenir des offres de services professionnels pour la conception et la surveillance de chantier à être effectuées lors de la réalisation de l'aménagement paysager du parc municipal du Verger-Tétreault;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :



**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique est de favoriser la participation des otterburnois à des événements sportifs ou culturels d'envergure où l'excellence est mise à profit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 31 août 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accorde une contribution financière de 100 \$ à madame Marianne Lévesque-Brissette afin de l'encourager à poursuivre sa carrière sportive.

**RÉSOLUTION  
2011-09-292**

**REMERCIEMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À L'ENDROIT DES  
BÉNÉVOLES ŒUVRANT AUPRÈS DES JEUNES ADOLESCENTS DE LA VILLE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adresse ses plus profonds remerciements à l'endroit de tous les bénévoles œuvrant et ayant œuvrés auprès des jeunes adolescents de la Ville d'Otterburn Park et plus particulièrement auprès des jeunes fréquentant l'organisme Ott Café Jeunesse pour leur dévouement et leur implication soutenus depuis les dernières années.

**RÉSOLUTION  
2011-09-293**

**MANDAT À MADAME CLARISSE VIENS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE – PARC DE LA  
POINTE-VALAINE – RETRAIT DE LA POINTE SITUÉE DANS LA RIVIÈRE RICHELIEU À  
OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'au début des années 1960, le ministère des Transports du Québec, à la suite d'une réfection du chemin des Patriotes, avait déposé dans le lit de la rivière Richelieu, une quantité importante de débris et autres matières résultant de la réfection de la route;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de ces débris provoque des effets négatifs sur l'écoulement des eaux et des alluvions transportés par les ruisseaux dans la rivière;

**CONSIDÉRANT** que ces débris se trouvant dans la rivière, ont été le facteur majeur entraînant la disparition de la plage de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de la Ville est de redonner aux citoyens de la Vallée du Richelieu, un accès exceptionnel à la rivière et particulièrement la réouverture d'une plage, la seule sur la rive Est du Richelieu, entre la frontière américaine et l'embouchure de la rivière;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a communiqué avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et le ministère des Transports du Québec pour tenter d'obtenir de ces derniers un support financier pour permettre la réhabilitation des berges de la Pointe-Valaine et l'enlèvement de la pointe se trouvant dans la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la Ville est en attente de la position de ces ministères quant aux suites qu'ils entendent réserver aux demandes de la Ville d'Otterburn Park à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne juge pas approprié de confier un mandat professionnel à une firme externe qualifiée pour procéder à l'étude de la problématique environnementale et de l'étude de la faisabilité de l'enlèvement de la pointe;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire mandater madame la conseillère Clarisse Viens, à faire les représentations nécessaires auprès de

l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et autres institutions d'enseignement supérieur, pour analyser les effets environnementaux négatifs occasionnés par la présence desdits débris dans la rivière et la faisabilité de l'enlèvement de ceux-ci afin de parvenir à les éliminer complètement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal mandate madame la conseillère Clarisse Viens, à communiquer avec l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et autres institutions d'enseignement supérieur afin d'obtenir leur participation et collaboration pour réaliser l'analyse de la situation au Parc de la Pointe-Valaine pour permettre de solutionner définitivement cette problématique;

**QUE** le conseil municipal alloue pour la réalisation de ce mandat, un budget suffisant, exclusivement pour défrayer les frais de déplacement et de repas de madame la conseillère Clarisse Viens.

**RÉSOLUTION  
2011-09-294**

**DÉNONCIATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'entente d'entraide mutuelle signée en 2004 par 15 municipalités, soit Beloeil, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Mathias-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que cette entente devra être renouvelée en avril 2012;

**CONSIDÉRANT** que, pour être modifiée, l'entente doit être dénoncée au plus tard dans les six (6) mois précédant son échéance;

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques incendie exonère les municipalités signataires quant à la responsabilité civile dans le cas où il est respecté;

**CONSIDÉRANT** la Ville de Chambly n'a pas adhéré au schéma de couverture de risques, exposant ainsi les municipalités intervenant sur son territoire à des poursuites éventuelles;

**CONSIDÉRANT** que l'entente ne prévoit pas que la municipalité recevant assistance, en plus d'assumer la responsabilité des dommages, prendra faits et cause pour la municipalité prêtant assistance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**DE** dénoncer l'entente d'entraide mutuelle échéant en avril 2012 et en conséquence, d'autoriser le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2011-09-295**

**OPÉRATION NEZ ROUGE 2011 – ACHAT D'UNE COMMANDITE AU MONTANT DE  
350 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de l'édition 2011 de ses opérations d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez rouge et la Ville d'Otterburn Park ont en commun la sécurité des citoyens.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park réitère son appui à l'organisme Opération Nez rouge de la Vallée-du-Richelieu et qu'un montant de 350 \$ soit versé à titre d'appui, conformément à la proposition soumise;

**QUE** ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville d'Otterburn Park pour les seules fins du contrat de commandite.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette commandite soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION  
2011-09-296**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE LA RUE CONNAUGHT – PORTES OUVERTES LE  
15 OCTOBRE 2011 – CASERNE FRANÇOIS-LECLERC**

**CONSIDÉRANT** que le Service de sécurité incendie de la Ville tient sa journée annuelle « Portes ouvertes », le samedi 15 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** que le Service demande à la Ville d'autoriser la fermeture de la rue Connaught, ce même jour, de 8 heures à 16 heures, afin d'assurer la sécurité des participants, des animateurs et des organisateurs;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park autorise la fermeture de la rue Connaught, entre la rue Mason et le chemin des Patriotes, de 8 heures à 16 heures, le samedi 15 octobre 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-09-297**

**REMERCIEMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À L'ENDROIT DE MONSIEUR  
MICHEL MARTIN**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Michel Martin a été élu maire de la Ville d'Otterburn Park lors des élections générales, le 1<sup>er</sup> novembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Michel Martin a assumé la responsabilité de maire jusqu'à sa récente démission, effective le 2 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal et la Ville d'Otterburn Park adresse ses remerciements chaleureux à monsieur Michel Martin pour le travail accompli comme maire de la Ville et pour le temps consacré et ses efforts déployés pour l'amélioration de notre municipalité.

**RÉSOLUTION  
2011-09-298**

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE MONSIEUR JOHN THOMPSON,  
DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur John Thompson occupe le poste permanent de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville depuis le 4 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier son salaire annuel et de le fixer à 27 000 \$ à compter de la signature des modifications de son contrat de travail;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal consent également à verser à monsieur Thompson, un montant forfaitaire de 1 500 \$ lors de la signature desdites modifications à son contrat de travail et représentant un arrérage salarial;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse à Monsieur John Thompson un salaire annuel de 27 000 \$, plus un montant forfaitaire de 1 500 \$, à compter de la signature des modifications de son contrat de travail;

**QUE** le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit contrat de travail avec monsieur Thompson conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui lui sont applicables, le cas échéant.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h54 à 21h56:

Monsieur Claude Couture :

Souhaite une rencontre avec les élus sans les fonctionnaires pour trouver une solution politique à son problème.

Madame Nicole Boutet et monsieur Vincent Ghodbane :

#### **Rue Connaught – Excès de vitesse et pollution**

Débit de circulation qu'ils considèrent incroyable. La Ville ne fait pas respecter ses règlements municipaux. Non respect de la vitesse permise. Plusieurs silencieux modifiés. Ailleurs dans les autres villes, il y a plusieurs interventions de la police. Nous contrôlons la police, la Ville doit faire pression.

Monsieur Gérard Schafroth :

#### **Bassin de rétention**

Monsieur Ruest est allé voir. Le problème nous l'avons, mais il vient de Mont-Saint-Hilaire. La Ville de Mont-Saint-Hilaire pompe dans le ruisseau Bernard, et c'est du sanitaire. Cette dernière l'a invité à une rencontre. Dossier à suivre pour la Ville d'Otterburn Park.

Monsieur Marc Parent :

#### **Environnement**

Plusieurs interventions que la Ville devrait faire en matière d'environnement :

- 1) replanter dans les parcs les petits arbres qui ont été plantés en arrière de la bibliothèque;
- 2) cesser de couper le gazon en bas de la halte routière;
- 3) cesser de couper le gazon dans les endroits comme le parcs Sharon.

Monsieur Gérard Schafroth :

#### **Dossier de monsieur Claude Couture**

Il invite les membres du conseil à se pencher sur le dossier. Il considère que certains aspects du règlement sont d'une aberration totale.

Alors, qu'il était maire, il voulait transformer le parc des Oeillets, issu du développement, en stationnement pour les commerçants.

#### **Intersection Comtois**

Monsieur Schafroth rappelle que sous son conseil, la demande fut faite à Mont-Saint-Hilaire de l'ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Comtois à cause de l'achalandage. La réponse fut négative et cavalière.

Monsieur Laurent Caron :

### **Lasagne**

Monsieur Caron souhaite informer les membres du conseil de l'excellente lasagne préparée par Med Pizza et que de ce fait, il était un client assidu de ce restaurant. Il exprime sa déception que ce restaurant ne puisse plus fonctionner.

Une dame dans l'assemblée, Non inscrite à la liste des questions, pas d'adresse intervient.

Elle mentionne qu'elle a eu 35000\$ de dommages à son sous-sol. Les pompiers auraient été chez elle le soir de l'ouragan Irène de 19h20 à 01h00 et qu'elle n'aurait pas manqué d'électricité.

Monsieur Gérard Schafroth :

### **Point 11.1 de l'ordre du jour**

- A peur qu'on s'éparpille dans ce dossier;
- A beaucoup de difficulté à croire qu'une conseillère puisse mener un dossier de cette nature;
- A pavé la route à la Ville d'Otterburn Park en allant intervenir devant le BAP;
- Dossier majeur pour le futur maire;
- Le gouvernement du Québec a une politique sur les berges et doit la faire respecter.

Monsieur Philippe Dubé :

A fait l'achat d'une maison à OP à cause de la proximité de plusieurs éléments géographiques de grande qualité : la montagne, la rivière, les Bosquets Albert-Hudon, etc.

Il est déçu car la rivière est complètement privatisé, les Bosquets Albert-Hudon sont mal aménagés et donc, ça prend de l'engagement de la part de la Ville sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Gérard Schafroth :

### **Diverses suggestions**

Monsieur Schafroth revient sur sa suggestion de donner les ordres du jour d'avance et les procès-verbaux avant leur adoption par le conseil;

Revient sur le nécessaire suivi sur la politique environnementale dont la démarche avait été amorcée sur son conseil. Il est nécessaire qu'elle fasse l'objet d'un vote et qu'elle apparaisse sur le site web de la Ville.

## **RÉSOLUTION 2011-09-299**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h57.

---

Richard Ruest  
Maire suppléant

---

Daniel Desnoyers  
Greffier adjoint